



## 15ème législature

<b>Question N° : 41610</b>	<b>De M. Nicolas Forissier ( Les Républicains - Indre )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Culture</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Culture</b>
<b>Rubrique &gt;jeunes</b>	<b>Tête d'analyse &gt;Jeunes et associations</b>	<b>Analyse &gt; Jeunes et associations.</b>
Question publiée au JO le : <b>05/10/2021</b> Réponse publiée au JO le : <b>21/12/2021</b> page : <b>9030</b>		

### Texte de la question

M. Nicolas Forissier alerte Mme la ministre de la culture sur la situation des associations culturelles et sportives en France, qui subissent pour la grande majorité d'entre elles une baisse très significative de leurs adhérents. Pour le tissu local des territoires, cette situation est très préoccupante. Préoccupante d'un point de vue économique, car de nombreux encadrants n'ont plus d'activités. Elle est également préoccupante d'un point de vue social, l'accès à la culture et au sport pour des enfants et adolescents étant importante pour leur développement personnel et pour leur ouverture aux autres. Le fait également de pratiquer une activité régulière permet à l'enfant et à l'adolescent de comprendre l'importance de la construction d'un cadre et de l'engagement. Cette situation très préoccupante demande une réponse sans tarder des pouvoirs publics. C'est pourquoi il lui demande si le Gouvernement entend mettre en place une grande campagne de communication pour inciter l'adhésion des jeunes à des associations locales, qu'elles soient culturelles ou sportives.

### Texte de la réponse

Le ministère de la culture contribue fortement au soutien des acteurs culturels touchés par la crise sanitaire et a été pleinement mobilisé dans le Plan de relance du Gouvernement pour aider les associations culturelles, maillons essentiels de la vie artistique et culturelle des territoires. Concernant ces structures, des mesures relatives à l'activité partielle ont été mobilisables. Le Gouvernement a également renforcé le fonds de solidarité pour les entreprises, dont les associations de moins de 20 salariés, et pris des mesures d'exonération des charges sociales. De plus, le renouvellement de l'opération nationale « Été culturel » en juillet et août derniers a permis d'aider financièrement plusieurs centaines d'associations culturelles dans lesquelles interviennent de nombreux artistes. Toutes les activités artistiques qui participent à l'épanouissement des enfants et des jeunes ont repris depuis le mois de juin dernier. Et c'est aussi pour mieux prendre en compte leur pratiques culturelles que le ministère de la culture a engagé la généralisation du pass Culture pour tous les jeunes de 18 ans, leur permettant ainsi de s'inscrire aux activités proposées par toutes les associations qui peuvent se référencer sur l'application. Dès 2022, le pass Culture, élargi aux établissements scolaires, permettra d'offrir aux adolescents de 15 à 17 ans des activités d'éducation artistique et culturelle en partenariat avec le secteur associatif. D'autre part, fin septembre dernier, le secrétariat d'État à l'économie sociale, solidaire et responsable auprès du ministère de l'économie, des finances et de la relance a présenté un plan en plusieurs volets pour soutenir le financement des associations, essentielles au vivre ensemble.